

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2013

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL227

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 2 B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement procédant, pour la cohérence de la présentation de la loi, au déplacement de cet article.